

FORMATION ECHAFAUDAGE



Contexte : Les formations et CQP de monteur en échafaudage sont réalisés suivant le référentiel du SFE Syndicat Français de l'Echafaudage et suivant la Recommandation R408 afin de répondre au décret 01/09/04 et de l'arrêté du 21/12/04

Objectif : Former le stagiaire

- A l'utilisation, au montage et démontage d'échafaudage fixe et roulant.
- A la réception et maintenance des échafaudages.
- A être responsable de conception d'échafaudage

Personne concernée : tout salarié utilisant ou intervenant dans le montage d'échafaudage
Salarié d'entreprise :

- Dans le cadre de l'action d'entretien et de perfectionnement des connaissances (au sens de l'article L900-2 du Code du Travail)
- Dans le cadre d'un contrat ou période de professionnalisation

Salarié intérimaire :

- Dans le cadre de CIPI et CDPI
- Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Les formations proposées :

AM = Aptitude médicale

Intitulé de la formation	Durée	Pré requis
Utilisateur d'échafaudage	7 h	AM
*Aide monteur en échafaudage	14 h	AM
*Monteur en échafaudage tous types	28 à 196 h	AM
*CQP Monteur en échafaudage	7 h	AM, écrire et parler français
*Monteur et utilisateur d'échafaudage de façade	14 h	AM
*Monteur échafaudage roulant	14 h	AM
*Réception d'échafaudage tous types	21 h	AM
*Vérification quotidienne des échafaudages	7 h	AM
Conception d'échafaudage	A définir suivant les besoins	
Chef d'équipe monteur échafaudage	35 h	2 ans avec CQP 3 ans sans



*Tous nos programmes sont à votre disposition sur simple demande au 02 35 45 18 20
www.ceforas-formation.com*